

Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France - Centre-Val de Loire

Monsieur le Maire
mairie
1, Place Agnès Sorel
37 460 Genillé

Réf. : 37LPGL829
Objet : modification simplifiée n°3 du PLU

Orléans, le 24/06/2025

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis au CNPF par courrier reçu le 11 juin 2025 les documents de la modification simplifiée n°3 du PLU de votre commune et je vous en remercie.

L'objectif de la modification simplifiée vise à adapter la réglementation pour permettre l'implantation d'une halle capable d'accueillir les événements festifs et récréatifs de la commune.

Règlement écrit :

Le terrain se trouve en zone « Ni », mais alors qu'il n'y a jamais eu de crue complète et que la construction est conçue sans bardage pour permettre l'écoulement des eaux en cas de crue exceptionnelle, nous ne voyons pas d'objection à ce projet communal.

A toutes fins utiles, je vous prie de trouver en pièce jointe une note élaborée par le CRPF sur la prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,



G. LEGROS

PJ : Note sur les espaces boisés dans les PLU et les SCOT.

